

CONDITIONS DE VENTE

Vente mixte volontaire et judiciaire

I. Frais

Les acquéreurs paieront en sus des enchères, les frais suivants :

- 28 % TTC pour les ventes volontaires d'objets d'art (sauf contre-indication lors de l'annonce faite par le Commissaire-priseur ou dans la mention « conditions et frais » des sites de publication www.drouot.com et www.interencheres.com).
- 12% TTC pour les ventes volontaires de véhicules + contrôle technique à la charge de l'acquéreur (forfait de 90 euros TTC).
- 14,28 % TTC pour les lots judiciaires (mentionnés par une * devant la description) + contrôle technique à la charge de l'acquéreur (entre 70 et 80 euros TTC, montant qui sera confirmé lors des annonces du Commissaire-priseur).
- majoration de 1,8% TTC (soit 1,5% HT) pour les ventes LIVE Drouot et Interenchères. Pas de majoration pour les enchérisseurs LIVE Moniteur.
- majoration de 3,6% TTC (soit 3% HT) pour les ventes ONLINE Drouot et Moniteur des ventes

2. Déroulement

La vente sera faite au comptant et conduite en euros.

Lors d'une vente aux enchères publiques, vous pouvez enchérir comme suit :

- Vous êtes présent dans la salle et portez vous-même l'enchère. Si vous êtes adjudicataire, la maison de vente MEENCHERES.FR et l'étude de Commissaires de Justice, ABCJUSTICE sont susceptibles de vous demander un document justifiant de votre identité, ainsi qu'un mode de règlement (carte bancaire ou espèces à hauteur de 1 000 euros frais inclus pour les ressortissants français et 10 000 euros frais inclus pour les ressortissants dont le domicile fiscal est à l'étranger).

- Vous enchérissez par téléphone ou en laissant un ordre d'achat auprès de la maison de vente MEENCHERES.FR et de l'étude de Commissaires de Justice, ABCJUSTICE, qui enchérirons pour votre compte.

La maison de vente MEENCHERES.FR et l'étude de Commissaires de Justice, ABCJUSTICE acceptent, en principe, les ordres d'achat et enchères par téléphone, mais se réservent le droit de les refuser sur des ventes ne permettant pas la gestion de telles demandes pour des questions techniques ou humaines. Les ordres d'achat et enchères par téléphone étant de simples facilités, ils ne peuvent engager, en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution la responsabilité de la maison de vente MEENCHERES.FR et de l'étude de Commissaires de Justice, ABCJUSTICE. Les demandes d'ordres devront obligatoirement être faites par écrit auprès de la maison de vente

MEENCHERES.FR et de l'étude de Commissaires de Justice, ABCJUSTICE, avec justificatif d'identité de l'enchérisseur et garantie éventuelle laissée à l'appréciation de la maison de vente MEENCHERES.FR et de l'étude de Commissaires de Justice, ABCJUSTICE selon l'objet concerné.

- Vous enchérissez en ligne via les plateformes www.drouot.com, www.moniteurdesventes.com ou www.interencheres.com

Voir paragraphe 4 infra.

Les enchères suivent l'ordre des numéros au catalogue. La maison de vente MEENCHERES.FR et l'étude de Commissaires de Justice, ABCJUSTICE sont libres de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. La vente sera parfaite au prononcé du mot « adjugé ».

En cas de double enchère, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

Toute enchère, qu'elle soit faite en salle, par représentation ou en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

En effet, au visa de l'article L321-11 du code de commerce, dans le cas des biens d'occasion proposés à la vente et dès lors que les acheteurs ont la faculté d'y assister en personne, les opérateurs de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques mentionnés à l'article L. 321-4 informent les acheteurs, de manière claire et compréhensible avant la conclusion de la vente, que ceux-ci ne bénéficient pas de la garantie légale de conformité conformément à l'article L. 217-2 du code de la consommation.

Et conformément à l'article L. 221-28 11°) du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les contrats conclus lors d'une enchère publique.

S'agissant des lots judiciaires, la garantie des vices cachés ne s'applique pas. Ces derniers sont vendus dans l'état dans lequel l'étude de Commissaires de justice ABCJUSTICE les présente. Aucune réclamation ne sera possible après la vente, une exposition préalable étant organisée permettant aux enchérisseurs de s'assurer de l'état et qualités. L'étude de Commissaires de justice s'applique à donner toutes précisions ou informations utiles pour que les enchérisseurs participent à la vente en connaissance de cause.

3. Règlement des achats

L'ordre de règlement doit intervenir immédiatement après la vente, aucun délai, échéancier ou remise ne sera possible.

La maison de vente MESENCHERES.FR et l'étude de Commissaires de Justice, ABCJUSTICE acceptent comme moyen de paiement :

- La carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Mastercard) via un lien de paiement en ligne.
- les espèces à hauteur de 1 000 euros frais inclus pour les ressortissants français non professionnels et 10 000 euros frais inclus pour les ressortissants dont le domicile fiscal est à l'étranger)
- les virements

Aucun chèque ne sera accepté.

Défaut de paiement :

Conformément aux dispositions de l'article L321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien sera remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant : si le vendeur ne formule pas sa demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, il nous donne tout mandat pour agir en son nom et pour son compte à l'effet, à notre choix, soit de poursuivre l'acheteur en annulation de la vente, soit de le poursuivre en exécution et paiement de ladite vente, en lui demandant en sus et dans les deux hypothèses tous dommages et intérêts, frais et autres sommes qui nous paraîtraient souhaitables.

4. Compétence juridictionnelle et prescription

Les ventes organisées par la MESENCHERES.FR et dont les présentes conditions générales trouvent à s'appliquer sont soumises au droit français.

Chaque enchérisseur qui aurait une contestation à formuler pourra adresser une réclamation ou une demande de médiation au Commissaire du Gouvernement auprès du Conseil des maisons de vente. Le commissaire du Gouvernement peut être saisi par toute personne physique ou morale, quel que soit le montant du préjudice.

Les questions qui ne sont pas des réclamations pré-contentieuses contre un opérateur de ventes volontaires ou un commissaire-priseur doivent être adressées au service juridique du Conseil des maisons de vente via la rubrique « [contact](#) » de leur site.

Prescription :

Selon l'article L 321-17 du code de commerce, les opérateurs de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques mentionnés à l'article Prévisualiser : L. 321-4 les officiers publics ou ministériels compétents pour procéder aux ventes judiciaires et volontaires ainsi que les experts qui les assistent dans la description, la présentation et l'estimation des biens engagent leur responsabilité au cours ou à l'occasion des prisées et des ventes de meubles aux enchères publiques, conformément aux règles applicables à ces ventes.

Les clauses qui visent à écarter ou à limiter leur responsabilité sont interdites et réputées non écrites.

Les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prisées et des ventes volontaires et judiciaires de meuble aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prisée. Mention de ce délai de prescription doit être rappelée dans la publicité prévue à l'article L. 321-11.

5. Ventes dématérialisées

Si vous souhaitez enchérir en ligne (en LIVE ou en ONLINE, en direct ou par dépôt d'ordre d'achat secret) pendant la vente, votre salle des ventes du Vésinet vous propose plusieurs modes de participation :

Vous pouvez donc vous inscrire sur :

- www.drouot.com (objets d'art)
- www.moniteurdesventes.com (matériels pro, stocks et véhicules)
- www.interencheres.com (objets d'art et matériels pro, stocks et véhicules).

Ces plateformes, sociétés indépendantes et partenaires de notre maison, sont susceptibles de vous demander d'effectuer une empreinte carte bancaire afin de garantir auprès de la maison de vente MESENCHERES.FR et de l'étude de Commissaires de Justice, ABCJUSTICE, le règlement effectif de votre bordereau.

Vous acceptez de ce fait que les plateformes communiquent à la maison de vente MESENCHERES.FR et l'étude de Commissaires de Justice, ABCJUSTICE les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire.

La maison de vente MESENCHERES.FR et l'étude de Commissaires de Justice, ABCJUSTICE se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en LIVE, en ONLINE, en direct ou par ordres d'achats secrets sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

La maison de vente MESENCHERES.FR et l'étude de Commissaires de Justice, ABCJUSTICE ne peuvent garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion aux services, pour quelque raison que ce soit. En cas d'enchères LIVE simultanées ou finales d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Rappel des frais de participation pour les ventes dématérialisées

- **majoration de 1,8% TTC (soit 1,5% HT) pour les ventes **LIVE Drouot et Interenchères. Pas de majoration pour les enchérisseurs LIVE Moniteur.****
- majoration de 3,6% TTC (soit 3% HT) pour les ventes ONLINE Drouot et Moniteur des ventes

Ordre d'achat secret : La maison de vente MESENCHERES.FR et l'étude de Commissaires de Justice, ABCJUSTICE n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets.

Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours.

Paiement : Dans le cadre des ventes LIVE, si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez la maison de vente MESENCHERES.FR et l'étude de Commissaires de justice, ABCJUSTICE, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos achats.

6. Retrait des achats

Les lots ne seront délivrés à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, frais et taxes.

Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire

Le transport ou l'envoi éventuel de marchandise s'effectue sous la responsabilité et à la charge des acquéreurs, ainsi que toute dépense afférente à ces opérations.

La liste des transporteurs que nous pourrions conseiller est une simple suggestion et libre à l'acquéreur de choisir le prestataire de son choix.

Le lieu et les horaires de retrait des lots seront indiqués dans la publicité, dans la rubrique « lieu de vente » et/ou « infos » des sites de publication et lors de l'annonce de début de vente faite par le Commissaire-priseur.

Les lots seront récupérables pendant un mois sans frais de stockage. A partir d'un mois après la fin de la vente, il sera facturé aux acheteurs :

- 5 euros HT/jour pour les petits objets (objets de vitrine, bijoux, maroquinerie, tableaux inférieurs à 150x150cm...).

- 15 euros HT/jour pour les objets volumineux (meubles, sculptures, tableaux supérieurs à 150x150cm...).

Pour les véhicules, les frais de stockage seront offerts pendant une semaine à compter de la vente. A partir d'une semaine, il sera facturé aux acheteurs :

- 30 euros HT/jour pour les véhicules.
- 20 euros HT/ jour pour les scooters

7. RGPD

Les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont collectées pour les besoins de l'après-vente.

Elles peuvent également être traitées en vue de respecter nos obligations légales et réglementaires en tant qu'opérateur de vente et intermédiaire détenteur de fonds pour le compte d'autrui.

8. SERVICE TEMIS

MESENCHERES.FR est abonnée au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75001) Paris, 14 rue des Pyramides, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de MESENCHERES.FR ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

A. Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par MESENCHERES.FR.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par MESENCHERES.FR est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

B. Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les

impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, MESENCHERES.FR pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » des plateformes gérées par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de ces plateformes.

C. Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

D. Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et MESENCHERES.FR ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

MESENCHERES.FR, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

E. Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par MESENCHERES.FR : par écrit auprès de MESENCHERES.FR : 8, place du Marche 78110 Le Vésinet, ventes@mesencheres.fr,

- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 14 rue des Pyramides, 75001 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction .

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, <https://cnil.fr>] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur temis.auction.

F. Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer MESENCHERES.FR de tout changement concernant ses coordonnées de contact.